

**SYNDICAT MIXTE
POUR LA RESTRUCTURATION DE LA ZONE D'ACTIVITES
DE PEDEBERT A SOORTS-HOSSEGOR**



N° 1

Objet : Commercialisation du lotissement à vocation économique de l'extension Est du parc d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor : communication sur les décisions prises par le Président du Syndicat Mixte

Le 20 Février 2023,

Le Comité Syndical dûment convoqué s'est réuni au Conseil départemental, Salle Henri Lavielle à Mont-de-Marsan, sous la présidence de M. Xavier FORTINON, Président du Syndicat Mixte.

Assistaient à cette réunion :

Représentant le Département des Landes :

- M. Xavier FORTINON
- M. Jean-Luc DELPUECH
- M. Cyril GAYSSOT
- M. Jean-Marc LESPADÉ

Représentant la Communauté de communes Marenne Adour Côte Sud :

- M. Pierre FROUSTEY
- M. Hervé BOUYRIE
- M. Christophe VIGNAUD

Avait donné procuration :

- Mme Sylvie BERGEROO à M. Jean-Luc DELPUECH

Etaient excusés :

- Mme Sandra TOLLIS
- M. Julien PARIS

Etaient également présents :

- Pour la SATEL : M. Frédéric DASSIE, Directeur et M. Mathieu SERVILLAT, Chargé d'Opérations
- Pour le Conseil départemental :
 - M. Bernard SAPHY, Responsable du Pôle Attractivité
 - M. François RAMBEAU, M. Nicolas BRUNIER et Mme Cécile DUPOUY, Pôle « Syndicats Mixtes »

.../...



Le Comité Syndical,

VU le traité de concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de l'extension Est du parc d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor conclue le 25 Juillet 2017 entre le Syndicat Mixte pour la restructuration de la zone d'activités de Pédebert et la société d'aménagement des territoires et d'équipement des Landes (SATEL),

CONSIDERANT que, conformément aux dispositions de l'article 3.2 du traité de concession susvisé, le Syndicat Mixte délègue à son Président en exercice le pouvoir de donner l'accord du Syndicat Mixte sur les avant-projets d'exécution et sur le choix des cocontractants de la SATEL ainsi que des bénéficiaires des cessions de terrains,

VU le rapport du Président,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité des membres présents ou dûment représentés,

DECIDE :

- de prendre acte de la communication des décisions suivantes prises par le Président du Syndicat Mixte au titre de la délégation qui lui a été confiée en vertu du traité susvisé de concession d'aménagement du lotissement à vocation économique de l'extension Est du parc d'activités de Pédebert à Soorts-Hossegor :
 - **Vente au profit de la SCI LA MAISON CHIPIRON dont le siège social est situé 203 Avenue Jean Dubosq à Soorts-Hossegor (40150) selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Soorts-Hossegor Section AP n° 156 d'une superficie d'environ 1 161 m²
 - Acquisition foncière en vue de la réalisation d'espaces de show-room, d'ateliers, de stockage, de locaux dédiés à l'expédition de textiles et de bureaux
 - Prix : 139 320 € HT
 - Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 12 août 2022
 - **Vente au profit de la SCI THE GOLDEN HOUR dont le siège social est situé 1120 Route départementale à SAUBION (40230) selon les caractéristiques suivantes :**
 - Cession de la parcelle cadastrée sur la commune de Soorts-Hossegor Section AP n° 163 d'une superficie d'environ 1 519 m²
 - Acquisition foncière en vue de la réalisation d'espaces de show-room, d'atelier, de bureaux d'espace de vente, de zone de stockage dédiés aux activités de glisse (surf, skate-board, ...)
 - Prix : 182 280 € HT
 - Décision du Président du Syndicat Mixte en date du 24 janvier 2023

Le Président du Syndicat Mixte,

Xavier FORTINON